

BERN 158 1^

PROGRAMME DE LANGUES ET CULTURES CREOLES
EN CLASSE DE SECONDE

Le professeur de seconde a pour mission de favoriser le réinvestissement de l'élève dans la réalité créole au triple plan des repérages :

- **spatio-temporels** (répartition géographique des créoles dans le monde (plus particulièrement des créoles à base lexicale française) - situation des territoires créolophones (position géographique, aspects démographiques, villes principales, productions principales, aspects socio-historiques) - audition d'enregistrements multiples de créoles divers afin de familiariser l'élève à la diversité et l'unité de créoles (en l'occurrence les créoles à base lexicale française) ;

- **existentiels** (la langue créole existe comme un objet culturel vivant qui traverse l'existence psychologique, sociale, interactionnelle de protagonistes divers (au sein de la classe, voire de l'établissement, en dehors de l'établissement)) ;

- **cognitifs** (la langue créole est aussi un moyen et un objet de connaissance. Elle peut être analysée du point de vue de son fonctionnement interne, elle peut être notée par écrit.

I - LES CONTENUS LINGUISTIQUES

1.1. Structures phonologiques, notation graphique, système orthographique

1.1.1. structures phonologiques

A. Présentation (à partir d'exemples concrets et de diagrammes) du système phonologique d'un créole.

B. Comparaison (à partir d'exemples concrets et de diagrammes) avec le système phonologique d'un autre créole voisin (si ce dernier présente des différences, même minimes).

C. Comparaison avec le système phonologique du français standard (exemples concrets et diagrammes à l'appui).

1.1.2. Notation graphique (simultanément avec 1.1.1.)

A. Présentation des signes de l'Alphabet Phonétique International (A.P.I.) utiles à la notation du créole et du français (intérêt et limites de l'A.P.I.).

B. Maîtrise de l'A.P.I. par l'élève pour la notation et la lecture rapides du créoles et du français.

.../....

PROGRAMME DE LANGUES ET CULTURES CREOLES
EN CLASSE DE SECONDE

Le professeur de seconde a pour mission de favoriser le réinvestissement de l'élève dans la réalité créole au triple plan des repères :

- spatial-temporels (répartition géographique des créoles dans le monde (plus particulièrement des créoles à base lexicale française) - situation des territoires créolophones (position géographique, aspects démographiques, villes principales, productions principales, aspects socio-historiques) - audition d'enregistrements multiples de créoles divers afin de familiariser l'élève à la diversité et l'unité de créoles (en l'occurrence les créoles à base lexicale française) ;
- existentiels (la langue créole existe comme un objet qui lui-même vitant qui traverse l'existence psychologique, sociale, interpersonnelle de protagonistes divers (au sein de la classe, voire de l'établissement, en dehors de l'établissement)) ;
- cognitifs (la langue créole est aussi un moyen et un objet de connaissance. Elle peut être analysée du point de vue de son fonctionnement interne, elle peut être notée par écrit.

1 - LES CONTENUS LINGUISTIQUES

1.1. Structures phonologiques, notation graphique, système orthographique

1.1.1. structures phonologiques

- A. Présentation (à partir d'exemples concrets et de diagrammes) du système phonologique d'un créole.
- B. Comparaison (à partir d'exemples concrets et de diagrammes) avec le système phonologique d'un autre créole voisin (et ne pas limiter présente des différences, même minimes).
- C. Comparaison avec le système phonologique du français standard (exemples concrets et diagrammes à l'appui).

1.1.2. Notation graphique (simultanément avec 1.1.1.)

- A. Présentation des signes de l'alphabet phonétique international (A.P.I.) utiles à la notation du créole et du français (intérêt et limites de l'A.P.I.).
- B. Maîtrise de l'A.P.I. par l'élève pour la notation et la lecture rapides du créole et du français.

1.1.3. Système orthographique GERE*

mofwazi'

A. La composante phonologique du système d'écriture :

- a - de la graphie à l'orthographe,
- b - discussion à partir d'exemples concrets et simple sur l'intérêt et les limites comparées des recours respectifs aux pratiques étymologiques et phonétisantes,
- c - présentation du tableau des graphèmes retenus pour la notation du créole,
- d - maîtrise rapide de la composante phonologique du point de vue de l'écriture et de la lecture.

B. La composante grammaticale du système d'écriture :

- a - nécessité de la composante grammaticale,
- b - exemples concrets à partir de la notation du couple déterminant / groupe nominal ,
- c - maîtrise progressive (s'étalant sur toute l'année) de cette composante, en rapport avec le développement de l'enseignement grammatical.

C. La composante lexicale

- a - manipulation de dictionnaires créoles disponibles - présentation et problématique de la démarche lexicographique dans le domaine créolistique,
- b - problématique de la notation des mots composés,
- c - maîtrise progressive (s'étalant sur toute l'année) de cette composante, en rapport avec le développement de l'enseignement lexical .

1.2. Grammaire

1.2.1. Préliminaires

Le programme grammatical conduira l'élève à découvrir quelques règles de base d'un créole, avec, le cas échéant, des prolongements contrastifs impliquant, d'une part, un créole voisin, d'autre part, le français standard. L'enseignant devra, au préalable, mettre en oeuvre les démarches suivantes :

A. Découverte des différentes réalités recouvertes par le mot "grammaire" (système abstrait de règles autorisant la mise en oeuvre d'une communication linguistique, objet concret (un livre) résultant d'un travail soit descriptif soit normatif ayant la langue pour objet.

* Le choix entre les variantes tj et tch devant être réalisé au moment du début des cours. Un livret est en préparation au GERE.

1.1.3. Système orthographique GERSC*

A. La composante phonologique du système d'écriture :

- a - de la graphie à l'orthographe,
- b - discussion à partir d'exemples concrets et simplifiés l'intérêt et les limites comparées des recours respectifs aux pratiques étymologiques et phonétiques,
- c - présentation du tableau des graphèmes retenus pour la notation du créole,
- d - maîtrise rapide de la composante phonologique du point de vue de l'écriture et de la lecture.

B. La composante grammaticale du système d'écriture :

- a - nécessité de la composante grammaticale,
- b - exemples concrets à partir de la notation du couple déterminant / groupe nominal,
- c - maîtrise progressive (s'étendant sur toute l'année) de cette composante, en rapport avec le développement de l'enseignement grammatical.

C. La composante lexicale

- a - manipulation de dictionnaires créoles disponibles - présentation et problématique de la démarche lexicographique dans le domaine créolistique,
- b - problématique de la notation des mots composés,
- c - maîtrise progressive (s'étendant sur toute l'année) de cette composante, en rapport avec le développement de l'enseignement lexical.

1.2. Grammaire

1.2.1. Préliminaires

Le programme grammatical concerne l'élève à découvrir quelques règles de base d'un créole, avec, le cas échéant, des prolongements contrastifs impliquant, d'une part, un créole voisin, d'autre part, le français standard. L'enseignement devra, au préalable, mettre en œuvre les démarches suivantes :

A. Découverte des différences réalisées versus par le mot "grammaire" (système abstrait de règles autorisant la mise en œuvre d'une communication linguistique, objet concret (un livre) résultant d'un travail soit descriptif soit normatif ayant la langue pour objet.

* Le choix entre les variantes fj et tch devant être réalisé au moment début des cours. Un livret est en préparation au GERSC.

B. Découverte de la notion de règle grammaticale à partir de la manipulation d'énoncés créoles simples.

C. Notions de langues, dialectes, patois, jargon.

D. Découverte de la notion d'immanence, fondement de toute description linguistique.

E. Découverte de la notion de **comparaison linguistique**. La comparaison, pour une structure simple donnée, impliquera deux créoles ou un créole et le français ou une langue étrangère.

F. Découverte des notions de **synchronie** et **diachronie** à partir de couples d'exemples dont les éléments sont respectivement français/créole sur le modèle **porte/lapòt, église/légliz, homme/nonm**, etc.

1.2.2. Programme

A. Approche sémantico-fonctionnelle

- a - quelques fonctions d'expression (exclamation, intonations emphatiques, modulations affectives diverses),
- b - quelques fonctions de communication (termes d'appel et de salutation, demande, remerciements, défi, hostilité, excuses).

B. Approche structurale

- a - brève présentation de la phrase de base et de ses expansions, à partir d'un ensemble d'exemples simples et bien structurés,
- b - les types et formes de phrase (positif/négatif, neutre/emphatique, actif/passif, assertif/impératif/interrogatif/exclamatif),
- c - le syntagme nominal
 - le déterminant (article, démonstratif, interrogatif, quantificateurs divers),
 - les pronoms (personnel, relatif, interrogatif, possessif, indéfini),
 - les expansions du nom (l'adjectif, le complément déterminatif, la proposition relative),
 - constructions personnelles et constructions impersonnelles.

.../...

B. Découverte de la notion de règles grammaticales à partir de la manipulation d'énoncés créoles simples.

C. Notions de langues, dialectes, patois, jargon.

D. Découverte de la notion d'immanence, l'onde-ment de toute description linguistique.

E. Découverte de la notion de comparaison linguistique. La comparaison, pour une structure simple donnée, la-pliquera deux créoles ou un créole et le français ou une langue étran-gère.

F. Découverte des notions de synchronie et diachronie à partir de couples d'exemples dont les éléments sont res-pectivement français/créole sur le modèle porte/lapôt, église/légila, homme/nom, etc.

1.2.2. Programme

A. Approche sémantico-fonctionnelle

- a - quelques fonctions d'expression (excla-mation, intonations emphatiques, modula-tions affectives diverses),
- b - quelques fonctions de communication (ar-mes d'appel et de salutation, demande, remerciements, déli, hostilité, excuses).

B. Approche structurale

- a - brève présentation de la phrase de base et de ses expansions, à partir d'un ense-mble d'exemples simples et bien structurés.
- b - les types et formes de phrase (positif/négatif, neutre/emphatique, actif/passif, impératif/interrogatif/exclamatif).
- c - le syntagme nominal
 - le déterminant (article, démonstratif, interrogatif, quantificateurs divers),
 - les pronoms (personnel, relatif, inter-rogatif, possessif, indéfini),
 - les expansions du nom (l'adjectif, la proposition complément déterminatif, la proposition relative),
 - constructions personnelles et construc-tions impersonnelles.

1.3. Vocabulaire

L'enseignant veillera à introduire l'élève, de façon simple, aux notions utiles à une bonne approche des mécanismes lexicaux du créole (mots radicaux, mots dérivés (notions de préfixation et de suffixation), mots composés, archaïsmes, néologismes, xénismes, décréolisation, dérive lexicale.

- A. Les onomatopées et les idéophones.
- B. Les structures du lexique en rapport avec les parties du discours
- C. Etude de quelques champs lexico-sémantiques (le corps humain, le vocabulaire des jeux, de la pêche, etc.)

II - LITTÉRATURE

L'enseignant veillera à initier l'élève, à partir d'exemples précis, à la problématique de la tradition orale et de la littérature et à celle du passage, pour une langue, de l'oralité à la littérature.

- 2.1. Inventaire rapide des genres oraux et découverte concrète de textes.
- 2.2. Repérage et survol de textes créoles écrits depuis le 18e siècle.
Mise en place d'une chronologie de l'écrit créole avec indication des moments-clés.
- 2.3. Diction de textes créoles.

III - CIVILISATION

- 3.1. Histoire de la colonisation des territoires créolophones à base lexicale française.
- 3.2. Géographie physique et humaine des territoires créolophones à base lexicale française.
- 3.3. Connaissance des cultures et sociétés créoles (tradition et modernité).
 - Arts et techniques (éléments d'archéologie industrielle et artisanale, éléments d'ethnomusicologie),
 - flore et faune (éléments d'ethnobotanique et d'ethnozoologie),
 - jeux, sports, danses,
 - aperçu sur des pratiques traditionnelles diverses (koudmen, sousou, tjenbwa, etc.).

I.2. Vocabulaire

L'enseignement veillera à introduire l'élève, de façon simple, aux notions utiles à une bonne approche des mécanismes lexicaux du créole (mots radicaux, mots dérivés (notions de dérivation : et de suffixation), mots composés, archaïsmes, néologismes, xénismes, dérivations, dérives lexicales.

A. Les onomatopées et les idéophones.

B. Les structures du lexique en rapport avec les parties du discours

C. Etude de quelques champs lexico-sémantiques (le corps humain, le vocabulaire des jeux, de la pêche, etc.)

II - LITTÉRATURE

L'enseignement veillera à initier l'élève, à partir d'exemples précis, à la problématique de la tradition orale et de la littérature et à celle du passage, pour une langue, de l'oralité à la littérature.

2.1. Inventaire rapide des genres oraux et découverte de la création de textes.

2.2. Répertoire et suivi de textes créoles écrits depuis les 18e siècles.

Mise en place d'une chronologie de l'écrit créole avec indication des moments-clés.

2.3. Diction de textes créoles.

III - CIVILISATION

3.1. Histoire de la colonisation des territoires créolophones à base lexicales françaises.

3.2. Géographie physique et humaine des territoires créolophones à base lexicales françaises.

3.3. Connaissance des cultures et sociétés créoles (tradition et modernité).

- Arts et techniques (éléments d'archéologie indienne, traités et artisanats, éléments d'éthnolinguistique).

- Jeux et sports (éléments d'ethnobotanique et d'éthnolinguistique).

- Jeux, sports, danses,

- Aperçu sur des pratiques traditionnelles diverses (koumban, sorcier, tjanwa, etc.).